



L'ECHO du parc

le magazine d'information d' **EIFFEL energie**



ÉDITO

L'année 2010 a vu nombre de réalisations confirmer notre engagement à poursuivre ensemble le développement d'un programme d'actions contribuant à dynamiser et améliorer les performances des services indispensables aux occupants des zones d'activité économique d'EIFFEL ÉNERGIE.

2011 a débuté sous les mêmes auspices et avec la même volonté de maintenir à nos parcs d'activité la qualité de "territoire d'excellence" et leur inscription dans un projet fédérateur de développement bénéficiant à l'ensemble de notre bassin d'emploi.

Circulation, entretien de la voirie, propreté et sécurité, aménagement paysager, prise en compte des principes du développement durable, services à nos entreprises et à leurs salariés, contribuent à offrir des conditions créatrices de développement et de qualité de vie.

Ces actions permettent également de faire d'EIFFEL ÉNERGIE un outil fort du marketing territorial en même temps qu'un pôle d'attractivité et de développement reconnu. Elles sont également l'illustration de la mutualisation des efforts et des initiatives de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, des communes et des entreprises pour façonner un environnement social et économique dont chacun d'entre nous doit se sentir acteur.

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Laurent TROGRILIC

Le Président de Val de Lorraine Entreprendre

Martial MUNIER



Sécurité des zones d'activités

Les parcs d'activités sont des zones sensibles par nature. Ils sont une cible privilégiée pour les délinquants expérimentés, capables de neutraliser un système d'alarme, de pénétrer dans un local par le toit, de desceller et d'emporter un coffre-fort.

Le rôle des institutions

Si l'on peut considérer que le renforcement de la sécurité est un « droit essentiel dû à toutes les entreprises présentes sur les zones d'activité », le travail accompli par les services de police et de gendarmerie ne peut, à lui seul, pallier l'ensemble des configurations de risques rencontrés. Sur les sites d'EIFFEL ÉNERGIE, ce sont plus de 500 heures d'ilotage, accomplies par équipes de deux agents, qui sont assurées chaque année par la brigade intercommunale à l'intérieur d'une plage horaire qui s'étend de **7h00 à 19h30** chaque jour de la semaine, y compris le week-end.

A cette action de prévention et de dissuasion, il convient d'ajouter celles accomplies par les trois brigades de gendarmerie présentes sur le territoire du Bassin de Pompey. Il convient d'ailleurs de signaler l'échange permanent d'informations entre les services, ainsi qu'avec l'entreprise de sécurité mandatée pour la surveillance nocturne par les entreprises adhérentes de l'association Val de Lorraine Entreprendre.

La démarche de Val de Lorraine Entreprendre

L'association a, dès son origine, manifesté le dessein de trouver une solution commune à l'ensemble de ses membres. Les adhérents investissent collectivement dans la sécurité. C'est là que l'existence de l'association prend tout son sens grâce à la circulation des informations et au retour d'expériences entre ses membres.



Pour l'instant, une quarantaine d'entreprises membres ont adhéré au principe et se sont regroupées pour obtenir des tarifs préférentiels afin de mettre en place un dispositif de gardiennage mutualisé.

- La prestation consiste en :
- des rondes préventives et dissuasives tous les jours de l'année ;
 - une intervention dans le cadre d'une procédure élaborée par l'entreprise et sa société de surveillance ;
 - l'alerte et le guidage des secours en cas de sinistre ;
 - des mesures de conservation en cas de sinistre ou d'effraction pour sécuriser les lieux.

Un sujet fédérateur

Toutefois, ce n'est pas l'ensemble des entreprises présentes sur Eiffel Énergie qui souscrit à cette mise en commun. Pour Serge VAUTRIN, responsable de la Commission Sécurité au sein de l'association, « Certains responsables ne se sont pas sentis assez solidaires les uns des autres pour financer des rondes communes, malgré un coût de participation modique de **80 euros mensuels**. Ce manque d'implication est clairement préjudiciable à la mise en place d'un système qui pourrait être encore plus performant »

Selon Jean-Pierre FERRANTE, Président du Groupe SUBTRAN et Vice-président de l'association VLE, « La sécurité de nos outils de travail est un sujet fédérateur au sein de notre association et le recours au service mutualisé de sécurité permet de renforcer les mesures que chacun d'entre nous a pris en interne. Avant que ne soit mis en place ce service, nous enregistrons, chaque année, **une dizaine d'actes de vols**, tentatives de vols ou effractions.



Aujourd'hui, ces actes de malveillance sont de l'ordre de **2 par an** ! Il est donc de l'intérêt de chaque entreprise présente sur la zone d'activités d'adhérer à ce système de protection. Ne pas y participer fragilise le système et j'ai du mal à comprendre, pour ne pas dire admettre, que certains de mes collègues, chefs d'entreprise, ne ressentent pas le besoin de participer à l'effort collectif alors même qu'ils en profitent ».

Pour plus d'informations sur le dispositif de gardiennage mutualisé : Val de Lorraine Entreprendre ZI du Canal 54250 CHAMPIGNEULLES - 03 83 38 81 81



Rencontres Intercommunales du Travail et de l'Emploi

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey, en lien avec ses partenaires, acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, se mobilise avec les entreprises du bassin pour une cinquième édition des Rencontres Intercommunales du Travail et de l'Emploi, qui se déroulera le

Jeudi 7 avril - Centre Socioculturel Salle Hartmann à POMPEY à partir de 13h30

Cet événement permet la mise en relation de personnes en recherche d'emploi, d'étudiants et de salariés avec des professionnels à travers différents espaces thématiques : espace recrutement, visites d'entreprises, visites de chantiers, ateliers de simulation d'entretiens d'embauches et présentation de métiers.

Nous remercions dès à présent les entreprises qui ont annoncé leur présence et attendons encore l'adhésion d'entreprises participantes.



Convention de revitalisation UPM RAFLATAC - Premiers résultats

Dans un article du précédent numéro de l'Écho du Parc avait été évoqué le dispositif d'aide à la revitalisation du bassin d'emploi de Pompey dans le cadre de la convention signée entre UPM Raflatac et les services de l'État. Cette convention devait permettre de soutenir la création de 81 emplois sur les territoires de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et de la Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch, et la mise en oeuvre et l'animation du dispositif avaient été confiées à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle (CCI54).

Un premier bilan peut d'ores et déjà être dressé. Mis en place en août 2010, le travail de terrain de la CCI 54 et des acteurs du développement économique du territoire a permis d'informer nombre d'entreprises et de déceler de nombreux projets de développement.

Ainsi en 2010, 3 comités d'engagement ont permis d'étudier 15 projets, dont 12 ont été soutenus.

Ces 12 entreprises ont des projets de création de 62 emplois durables. Le montant moyen de la subvention accordé par emploi créé est de 2 758 euros. Ce sont donc 171 000 euros qui ont été distribués (soit 77,5% de l'enveloppe globale) et 53 jours de compétences qui ont été accordés pour accompagner les projets de développement de ces entreprises.

Sur ces 62 emplois prévus, 28 sont aujourd'hui concrétisés, soit plus du tiers de l'objectif fixé.

La répartition des emplois prévus par secteur est la suivante :

- 61,3% dans l'industrie,
- 24,2% dans les services à l'entreprise,
- 14,5% dans le secteur du bâtiment.

La typologie des emplois est variée : 76% sont en production, 19% en technique et 5% en administratif.

Les objectifs du programme sont donc atteints à plus de 75 % et les efforts se poursuivent.

Répartition par secteur		Typologie de l'emploi	
Industrie	38	Production	47
Services	15	Technique	12
Bâtiment	9	Administratif	3
	62		62



« Entreprises et Territoires - À l'heure de la valorisation technologique »

Depuis 2 ans la Communauté de Communes du bassin de Pompey organise à destination de ses partenaires des rendez-vous qui concernent des questions de politique publique d'aménagement du territoire en relation avec le développement économique. Après la qualité environnementale, les déplacements inter établissements, le transport fluvial, c'est la question de la valorisation technologique qui a été évoquée, lors de la rencontre du vendredi 17 décembre 2010.

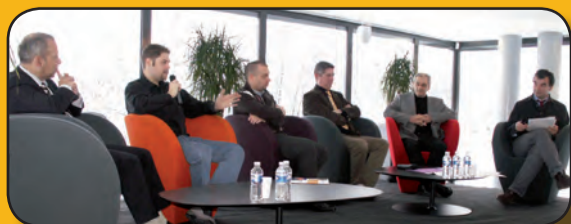
Si l'électronique, les biotechnologies, la thermodynamique ou la chimie fine, par exemple, constituent des domaines technologiques génériques fondamentaux et porteurs pour le développement de nouvelles applications et de nouveaux produits, peu d'entreprises ont une taille suffisante pour les couvrir en interne. Leur maintien à niveau sur ces technologies suppose donc une bonne relation avec les laboratoires scientifiques au niveau des universités et des organismes publics notamment.

La rencontre « Entreprises et territoires - À l'heure de la valorisation technologique » fut l'occasion de dresser un état des lieux des relations de transferts existantes entre laboratoires de recherche régionaux et entreprises locales.

Animée par un journaliste institutionnel, la réunion a traité les questions suivantes : que devient l'Université de région ? Quels bénéfices les entrepreneurs ont-ils à s'en approcher ? Quels dispositifs peuvent guider ces rapprochements ?

Comment l'Université valorise-t-elle ses recherches au sein des entreprises ? Comment ces dernières ont-elles connaissance des projets ? Quelles actions dynamiseraient ces transferts de technologie Universités/Entreprises ?

Pour consulter le débat : www.cc-bassinpompey.fr



Plan de Déplacements Inter Établissements - Résultats de l'enquête

Dans le cadre de la réalisation du Plan de Déplacements Inter Établissements « Soyons Écomobiles » sur le parc Eiffel Énergie, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a mené une enquête auprès des salariés et des entreprises du parc.

1 000 salariés et 53 entreprises ont participé à cette enquête qui permet aujourd'hui de mieux connaître les pratiques de déplacements et les besoins des salariés.

Restitués aux entreprises le 10 mars, vous trouverez ci-dessous les premiers résultats de l'enquête :

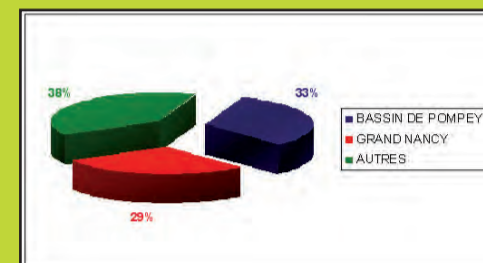


• Qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? Où allez-vous ?

87% - c'est la part des salariés qui se rendent quotidiennement à leur travail en voiture seuls
5% - c'est la part des salariés qui pratiquent quotidiennement le covoiturage
20,12 km - c'est la distance moyenne du trajet domicile travail des salariés du Parc
21,19 min - c'est la durée moyenne du trajet domicile travail des salariés du Parc

• D'où venez-vous ?

32,5% - c'est la part des salariés qui habitent une des 13 communes du Bassin de Pompey
29% - c'est la part des salariés qui habitent une commune du Grand Nancy



9% - c'est la part des salariés qui habitent à moins de 20 minutes à vélo de leur entreprise
20% - c'est la part des salariés qui habitent à moins de 300 m d'un arrêt de bus d'une ligne de transport qui dessert directement le parc d'activités
16,5% - c'est la part des salariés qui habitent à moins d'1km d'une gare TER
71% - c'est la part des salariés du Parc d'activités qui ont la possibilité de covoiturer avec d'autres salariés.

• Jours et horaires de travail

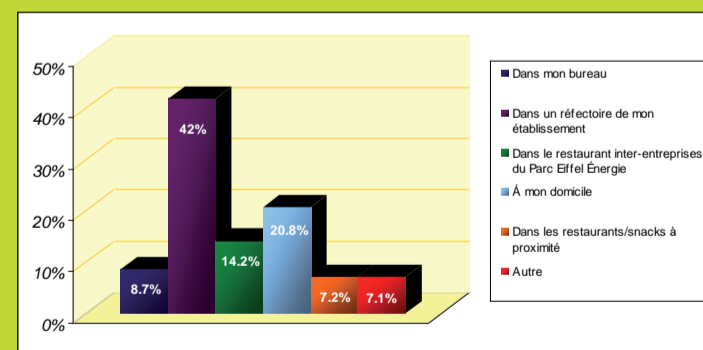
80% - c'est la part des salariés qui travaillent entre 6h et 20h
10% - c'est la part des salariés qui travaillent le week-end

• Mobilités

1% - c'est la part des salariés qui sont en situation de handicap
25% - c'est la part des salariés qui effectue une étape sur leur trajet domicile travail, dont « déposer les enfants » et « faire des achats ».
60% - c'est la part des salariés qui possèdent au moins 2 voitures, contre 3% qui n'en possèdent aucune
24% - c'est la part des salariés qui ne possèdent aucun vélo
35,5% - c'est la part des salariés qui effectuent des déplacements professionnels

• Pause déjeuner

42% - c'est la part des salariés qui déjeune dans un restaurant/cantine de leur entreprise
8,7% - c'est la part des salariés qui déjeunent dans leur bureau
20,8% - c'est la part des salariés qui déjeunent à leur domicile



• Sécurité routière

13% - C'est la part des salariés qui ont subi au moins 1 accident de la route sur leur trajet domicile travail.

Sur la base de ce diagnostic, la Communauté de Communes et ses partenaires travaillent désormais à élaborer un plan d'actions pour améliorer les conditions de déplacement des salariés. Ce plan d'actions vous sera soumis au printemps.

Nous contacter

Une information, une suggestion d'article à nous faire parvenir...
Contactez Christine Arnould - responsable service Economie - Qualité - Emploi
carnould@cc-bassinpompey.fr - Tél. 03 83 49 81 81 - Fax 03 83 49 81 99
www.eiffel-energie.com